



DÉCISION N° 2023-377

Objet : Passation d'un marché avec la SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA pour la représentation du spectacle « Les amis du jardin » le samedi 9 décembre 2023 à la médiathèque.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT Le souhait de proposer aux jeunes spectateurs et à leurs parents un moment en famille pour sensibiliser à l'écologie, explorer la nature et redécouvrir le cycle des saisons avec un spectacle en chansons, musique et langue des signes (SLF),

CONSIDÉRANT Le souhait de la médiathèque de faire découvrir aux publics adultes et jeunes le travail d'artistes et créateurs répondant ainsi à sa mission de sensibilisation à la culture,

CONSIDÉRANT le souhait de la médiathèque de mettre à l'honneur des auteurs véliziens,

CONSIDÉRANT l'intérêt du public pour les événements et les actions favorisant l'éveil et développant la curiosité des enfants,

CONSIDÉRANT le souhait de proposer des activités en médiathèque dès le plus jeune âge et de valoriser les collections sur les thèmes abordés,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec la SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le spectacle proposé par la SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA est pertinent et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDERANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la prestation, à l'entreprise susmentionnée,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un contrat de prestation avec la SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA, localisée 3 rue de la Chapelle – BP 24 – 02470 Neuilly St Font, pour la représentation du spectacle « Les amis du jardin » le samedi 9 décembre 2023 à 15h30 à la médiathèque.

Article 2 : le spectacle présenté en salle Icare avec une jauge de 60 personnes maximum et d'une durée de 40 mn sera assuré par Monsieur Vincent Gravé et Madame Charlotte Gilot.

Article 3 : le coût total des prestations, incluant le transport, s'élève à 790€ T.T.C (TVA à 5.50%). Cette somme est prévue au budget primitif 2023 (6228-321).

Article 4 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 19/09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230919-DEC_2023_377-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023

Acte affiché du 25/09/2023 au 26/11/2023